

## Déchèterie de Viarmes

La première fois, il faut simplement vous présenter avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la carte grise de votre véhicule : un badge vous sera alors attribué.



- Seuls les déchets pré-triés sont acceptés dans la limite de 2 m<sup>3</sup> de déchets et l'équivalent de 20 litres de déchets spécifiques par passage.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- La récupération est interdite au sein de la déchèterie.
- Les dépôts sauvages sont interdits et pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 et R635-8 du code pénal (amende jusqu'à 1 500€).

### Déchets refusés

- Les ordures ménagères,
- Les cadavres d'animaux,
- Les carcasses de voitures,
- L'amiante,
- Les déchets présentant un risque explosif ou radioactif (bouteilles de gaz, bouteilles sous pression, extincteurs...)

<http://www.youtube.com/watch/ZRFYQKKIZ3U>

30 chemin des réservoirs

5270

Viarmes

Infos pratiques

### Horaires d'ouverture

Du 1er octobre au 31 mars :

- du lundi au vendredi (fermé le mardi) : 9h-12h/14h-17h
- samedi : 9h-17h
- dimanche : 9h-12h30

Du 1er avril au 30 septembre:

- du lundi au vendredi (fermé le mardi) : 9h-12h/14h-19h
- samedi : 9h-19h
- dimanche : 9h-12h30

Liens utiles

[Déchets acceptés](#)

[Plus d'infos sur le site du SIGIDURS](#)